

**Décision de la commission
départementale d'aménagement
commercial de Loir-et-Cher**

Réunie le 17 septembre 2018, la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher a accordé l'autorisation d'exploitation commerciale demandée par la SCA « GALIMMO », à PARIS (75009), propriétaire, en vue d'étendre la galerie marchande de l'ensemble commercial « CORA », d'une surface de vente supplémentaire de 905 m² à VILLEBAROU, 2 rue des COURATIERES (41000).